

Plan de Prévention

Travaux de contrôle de lignes électriques par drone

1. Identification de l'intervention

Entreprise intervenante

- ✓ Société : **FONVIELLE INGENIERIE**
 Adresse : **20 Rue Jules Ferry, 24130 Prignonrieux**
 Téléphone : **05 53 73 50 20**
 Responsable des opérations : **Younes EL GHAZI**
 Télépilote principal : **Maxime GAUMOND**
- ✓ Donneur d'ordre
- ✓ Client : **ENEDIS**
 Référence mission : **C102288240**
- ✓ Commune concernée : la liste des communes concernées figure dans le tableau suivant :

Départs (HTA)	Communes	Adresses des Communes
SOUTEC 0404	La Souterraines	1, rue de l ´Hermitage, 23300 La Souterraine.
	St-Agnant-de-Versillat	10 rue Marc Parrotin 23300 Saint Agnant de Versillat
	Vareilles	2 rue de la Mairie 23300 Vareilles
	Azerables	3 place des Érables 23160 Azerables
SOUTEC 0606	la souterraines	1, rue de l ´Hermitage, 23300 La Souterraine.
	St-Priest-la-Feuille	3 Rue Auguste Coulon, 23300 Saint-Priest-la-Feuille
	Lizières	5 place de la Mairie 23240 Lizières
	Noth	16 route du Gôt 23300 Noth
	St-Agnant-de-Versillat	10 rue Marc Parrotin 23300 Saint Agnant de Versillat
SOUTEC 0707	la Souterraine	1, rue de l ´Hermitage, 23300 La Souterraine.
	St-Priest-la-Feuille	3 Rue Auguste Coulon, 23300 Saint-Priest-la-Feuille
	St-Pierre-de-Fursac	2 RUE GRANDE RUE 23290 SAINT PIERRE DE FURSAC
	Fursac	2 place de la Mairie 23290 Fursac
SOUTEC 0808	la Souterraines	1, rue de l ´Hermitage, 23300 La Souterraine.
	St-Priest-le-Feuille	3 Rue Auguste Coulon, 23300 Saint-Priest-la-Feuille
	Lizières	5 place de la Mairie 23240 Lizières
	St-Priest-la-Plaine	11 rue de la Mairie 23240 Saint-Priest-la-Plaine
	le-Grand-Bourg	2 place des Tilleuls 23240 Le Grand-Bourg
	Bénévent-l'Abbaye	1 rue Sarrazine 23210 Bénévent-l'Abbaye
SOUTEC 1111	la Souterraine	1, rue de l ´Hermitage, 23300 La Souterraine.
	St-Maurice-la-Souterraine	1 place de la Mairie 23300 Saint-Maurice-la-Souterraine
SOUTEC 2828	la Souterraine	1, rue de l ´Hermitage, 23300 La Souterraine.
	St-Maurice-la-Souterraine	1 place de la Mairie 23300 Saint-Maurice-la-Souterraine

SOUTEC 2424	La souterraine	1, rue de l'Hermitage, 23300 La Souterraine.
	St-Priest-la-Feuille	3 Rue Auguste Coulon, 23300 Saint-Priest-la-Feuille
	Chamborand	6 rue de la Tour 23240 Chamborand
	Fursac	2 place de la Mairie 23290 Fursac
	Le-Grand-Bourg	2 place des Tilleuls 23240 Le Grand-Bourg
	Bénévent-l'Abbaye	1 rue Sarrazine 23210 Bénévent-l'Abbaye
SOUTEC 2626	La souterraine	1, rue de l'Hermitage, 23300 La Souterraine.
	Vareilles	2 rue de la Mairie 23300 Vareilles
	St-Agnant-de-Verillat	10 rue Marc Parrotin 23300 Saint Agnant de Versillat
	Bazelat	31 le Bourg 23160 Bazelat
	Azerables	3 place des Érables 23160 Azerables
	St-Sébastien	1 avenue de la Gare 23160 Saint-Sébastien

2. Objet des Travaux

Le présent plan de prévention concerne les opérations de contrôle et d'inspection des lignes électriques aériennes réalisées à l'aide d'un drone professionnel équipé d'un lidar pour la détection des dangers de végétation autour des lignes électriques.

Les opérations pourront inclure :

- Acquisition Lidar et photogrammétrie ;
- Contrôle de la végétation à proximité des réseaux ;
- Relevés topographiques et modélisation 3D.

Les vols seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur applicable aux aéronefs télépilotés.

3. Période et horaires d'intervention

Date prévisionnelle : 29/06/2026

Horaires : de 08h00 à 18h00

Les horaires pourront être adaptés selon :

- Les conditions météorologiques ;
- Les contraintes de sécurité ;
- Les contraintes d'exploitation du réseau ;
- Les restrictions aériennes éventuelles.

4. Zone d'intervention (Voir les annexes à la fin du document)

Les opérations auront lieu :

- Sur le domaine public communal ;
- À proximité des voiries ;
- À proximité des lignes électriques aériennes ;
- Éventuellement à proximité d'habitations ou de zones agricoles.

Un balisage temporaire pourra être mis en place si nécessaire.

5. Moyens mis en œuvre

a. Matériel drone

- Drone professionnel homologué (Matrice 400 RTK);

- Système de sécurité embarqué ;
- Système GPS / RTK ;
- Batteries sécurisées ;
- Système de signalement électronique.

b. Personnel

Les opérations seront réalisées par des télépilotes qualifiés et formés.

Le personnel dispose :

- Des attestations réglementaires nécessaires ;
- Des assurances professionnelles ;
- Des autorisations d'exploitation ;
- Des équipements de protection individuelle adaptés.

6. Analyse des Risques

Risque identifié	Mesures de prévention
Survol de tiers	Mise en place d'un périmètre de sécurité
Chute du drone	Vérifications pré-vol et maintien des distances de sécurité
Proximité des lignes électriques	Respect des distances minimales de sécurité
Circulation routière	Balisage et signalisation temporaire
Conditions météo défavorables	Annulation ou report de mission
Incendie batterie	Transport sécurisé et extincteur disponible
Intrusion de tiers	Surveillance permanente de la zone
Risque aérien	Vérification des espaces aériens et NOTAM

7. Mesures de Sécurité

Avant chaque mission :

- Reconnaissance préalable du site ;
- Analyse des risques ;
- Vérification météo ;
- Contrôle des batteries ;
- Vérification des systèmes de sécurité ;
- Déclaration des vols si nécessaire.

Pendant les opérations :

- Maintien d'un périmètre de sécurité ;
- Maintien du drone à vue ;
- Arrêt immédiat du vol en cas de danger ;
- Surveillance continue de l'environnement.

8. Mesures Relatives à la Circulation

Selon la configuration du site, les mesures suivantes pourront être mises en œuvre :

- Balisage temporaire ;

- Panneaux de signalisation ;
- Alternat de circulation ;
- Présence d'un homme trafic ;
- Neutralisation ponctuelle d'une voie.

Ces mesures seront adaptées selon les besoins du chantier.

9. Mesures Environnementales

L'entreprise s'engage à :

- Limiter les nuisances sonores ;
- Respecter les riverains ;
- Respecter la réglementation environnementale ;
- Récupérer les déchets éventuels ;
- Éviter toute pollution accidentelle.

10. procédures d'urgence

En cas d'incident :

- Arrêt immédiat des opérations ;
- Sécurisation de la zone ;
- Information des autorités compétentes ;
- Appel des secours si nécessaire.

Numéros d'urgence

- SAMU : 15
- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence européen : 112
- Gendarmerie / Police : 17

11. Réglementation Applicable

Les opérations seront réalisées conformément :

- À la réglementation européenne drone ;
- Aux règles DGAC applicables ;
- Aux arrêtés préfectoraux éventuels ;
- Aux restrictions aériennes en vigueur ;
- Aux prescriptions de sécurité du gestionnaire de réseau.

12. Assurances

L'entreprise dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les opérations réalisées par drone.

Compagnie d'assurance : AXA

Numéro de contrat : 22514812004 et 22717124804

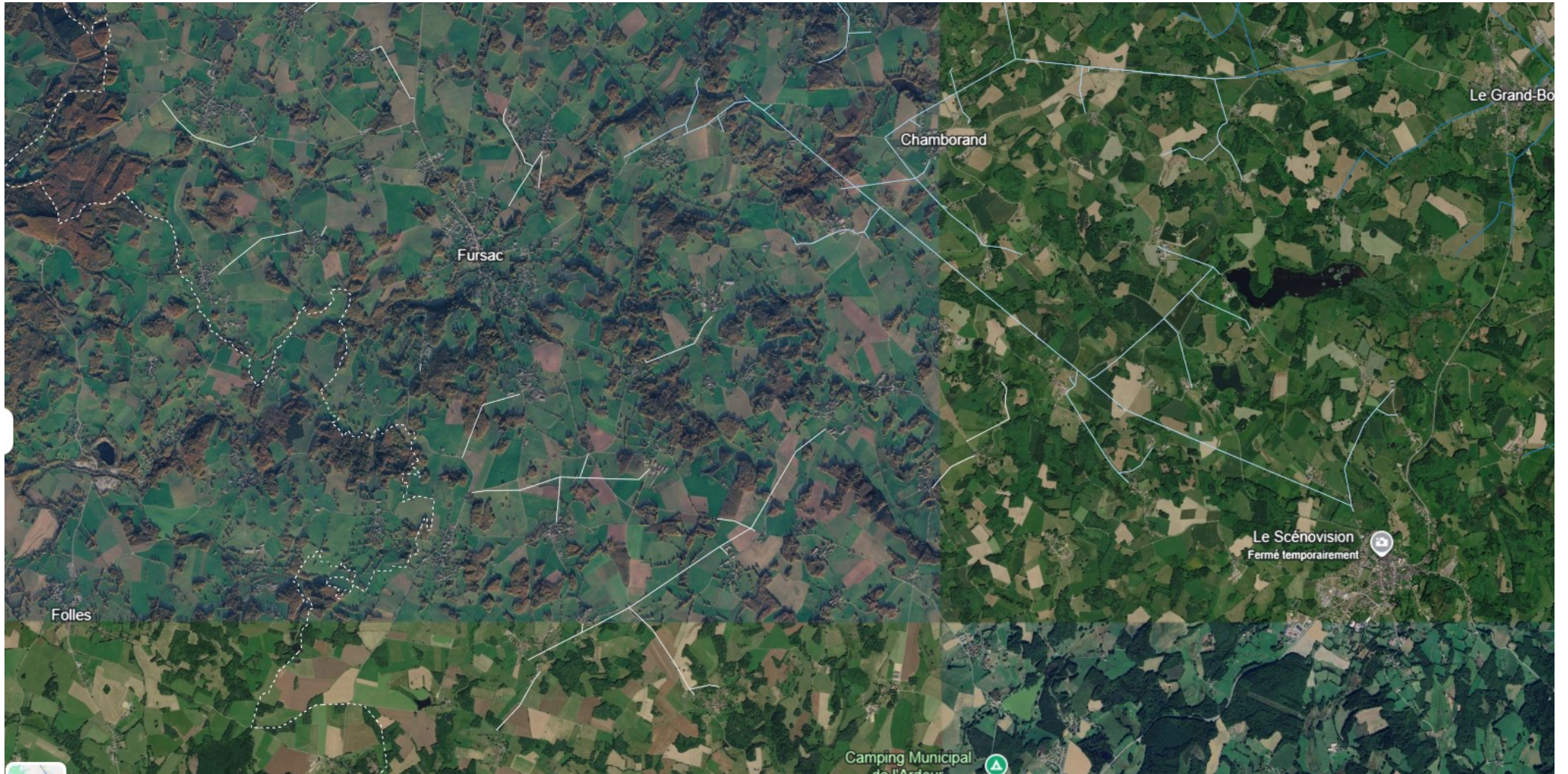
14. Validation

Fait à : Prignonrieux

Le : 26/09/2026

FONVIEILLE INGENIERIE
Hôtel d'Entreprise - 20 rue Jules Ferry
24130 PRIGONRIEUX
Tél. 05 53 73 50 20 - contact@fonvielle.com
www.fonvielle.com
Siret : 900 460 726 00012 - NAF 7112.A

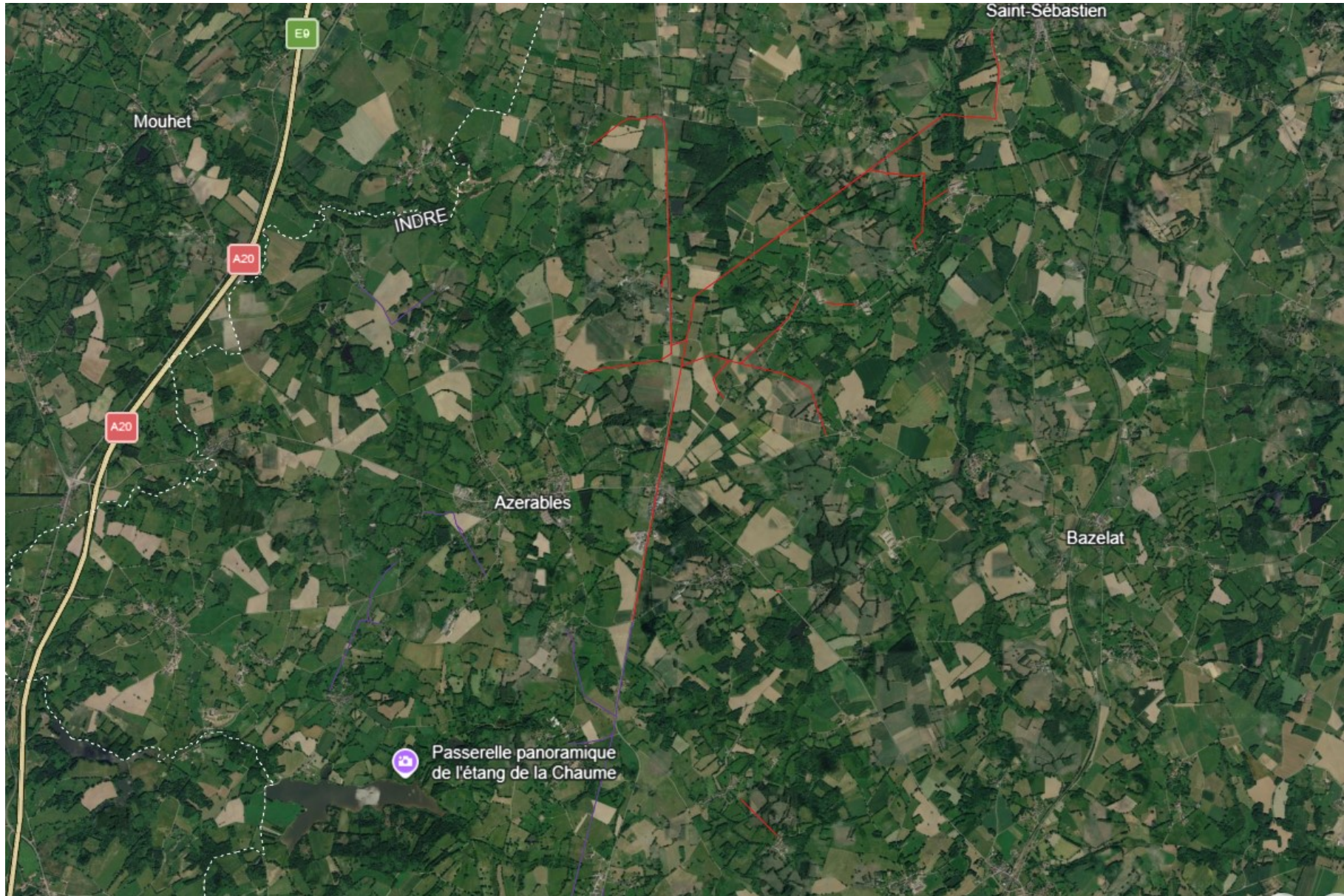












Plan Prevention Travaux Drone Lignes Electriques Mairies